



Agissons pour l'inclusion

# L'Assistance au Parcours de Vie

Hendaye



# Sommaire

**1. Le contexte**

**2. Présentation de l'APPV**



# 1. Le contexte

- L'APV est un nouveau dispositif financé par l'ARS, faisant suite à un appel à manifestation d'intérêt.
- L'APV est un dispositif ayant pour but de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur leur autodétermination et leur pouvoir d'agir.
- Ce dispositif a été expérimenté depuis 2015 par la Nexem et Trisomie 21 en PACA, Grand-Est et Nouvelle Aquitaine.



- L'APV des Pyrénées-Atlantiques compte à ce jour 5 APPV (Assistants au projet et parcours de vie) dont 4 sont basés à Pau et une à Hendaye.
- L'APV est co-porté par 3 associations (Trisomie 21, ADIAPH et ASEI).
- Le dispositif est entrain de s'étendre au national (350 nouveaux postes d'APPV prévus).



## 2. Présentation de l'APPV

- L'APPV intervient auprès de toutes personnes en situation de handicap, à tout âge de la vie, sur simple demande et sans notification de la MDPH;
- L'APPV soutient les personnes dans la réalisation de leurs projets de vie;
- L'APPV écoute les demandes des personnes. Ce sont les personnes qui sont les expertes de leur projet.



- L'APPV ne réalise pas de bilan et ne fait pas de préconisation. Il part d'une page blanche.
- L'APV propose un espace de réflexion neutre pour aider à formuler ses projets.
- L'APV est un technicien du Projet.
- L'APV n'intervient pas dans la phase opérationnelle des projets mais aide à trouver et mobiliser des ressources.



- L'APV travaille dans une logique de coopération avec toutes les personnes impliquées dans les projets (personne, aidants, partenaires).
- L'APV n'est ni une assistante sociale, ni un éducateur spécialisé, ni un coordonnateur de parcours.